

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture, citoyenneté et relations
internationales»

Conseil municipal du 8 décembre 2014
Séance du 13 novembre 2014

33 Relations internationales – Conférence internationale des autorités locales en solidarité avec le peuple palestinien et action de soutien de l'Alliance Française de Bethléem - mandats spéciaux et annulation des déplacements

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. N'DIAYE, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mmes M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme OYONO

Mme DUHIN

M.ASSAMTI

M. ATAKAYA

Mme GOMES-NASCIMENTO

Mme STAMMINGER

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

Pouvoir à :

Mme CAPON

Pouvoir à :

M. BOUKACHBA

Pouvoir à :

M. BOUADDI

Pouvoir à :

Mme SAVAS

Pouvoir à :

M. SERTAIN

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

- **Rapport de présentation :**

Madame Yesim SAVAS, conseillère municipale déléguée, expose :

Creil est jumelée avec la ville de Bethléem en territoires palestiniens depuis janvier 2010. L'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) et l'Organisation des Nations Unies (ONU), en partenariat avec Cités Unies France (CUF), organisent la Conférence Internationale des Collectivités Locales en solidarité avec le Peuple Palestinien sur le thème : Les Collectivités locales au Cœur de l'Etat Palestinien.

Elle s'est tenue du 21 au 23 Novembre 2014 à Ramallah et est ouverte aux acteurs politiques locaux, Maires et Associations de Collectivités Locales ainsi qu'à leurs partenaires et représentants. Compte tenu du jumelage existant entre les deux villes, une délégation creilloise a été invitée directement par la ville de Bethléem, qui organise aussi cette rencontre.

La Ville de Creil soutient par ailleurs l'Alliance Française de Bethléem (AFB), association de droit palestinien approuvée par l'Alliance Française de Paris. Elle mène des activités pédagogiques et culturelles pour enfants, jeunes, adultes, étudiants, mais aussi les étudiants et professionnels du secteur touristique. La participation à

maintenant !

cette conférence est aussi l'occasion d'apporter à l'AFB une trentaine de livres (manuels d'apprentissage du français pour enfants et adultes, manuels pour professionnels du tourisme) afin de l'aider à renflouer son fonds bibliographique et de pouvoir accompagner les habitants de Bethléem dans l'apprentissage de la langue française.

La ville de Creil entendant apporter tout son soutien dans le cadre du processus de jumelage et de coopération la liant à Bethléem, il devait vous être demandé lors de la séance du conseil municipal de ce soir :

- d'approuver le mandat spécial donné à Mesdames Hafida MEHADJI et Yesim SAVAS, conseillères municipales déléguées pour se rendre à ladite Conférence.
- d'approuver la prise en charge des frais occasionnés par ce déplacement.

Cependant, des épisodes de violence, qui ont suivi la mort d'un jeune arabe israélien à Kafr Kana, se sont déroulés tout dernièrement et les voyageurs sont vivement incités par les autorités internationales à faire preuve de la plus grande prudence lors des rassemblements, notamment dans et aux abords des localités arabes israéliennes.

Au vu de ces graves événements récents et de ce contexte international particulièrement tendu, il a été décidé de procéder, par mesure de sécurité pour les deux élues, à l'annulation de ce déplacement vers Ramallah. Les billets ont été achetés, auprès de l'agence GO VOYAGES avec l'option assurance annulation, pour un montant global de 527,38 euros. La ville de Creil fera jouer son droit de remboursement.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission "Culture, Citoyenneté et Relations Internationales" du 13 novembre 2014,
Considérant que la ville de Creil, jumelée avec la Ville de Bethléem, souhaitait apporter son soutien dans le cadre du processus de jumelage et de la coopération existant avec Bethléem en participant à la Conférence Internationale des Collectivités Locales organisée par celle-ci.
Considérant que, compte tenu du contexte international et des récents événements de violence en Israël, le déplacement prévu à Ramallah du 21 au 23 novembre 2014 a été annulé par souci de sécurité.
Considérant que la ville de Creil a souscrit un contrat d'annulation auprès de l'agence de voyage auprès de laquelle ont été achetés les billets d'avion et qu'elle en droit d'obtenir un remboursement partiel des sommes exposées,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 5

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : de valider le mandat spécial donné à Mmes Hafida MEHADJI et Yesim SAVAS pour se rendre à la Conférence Internationale des Collectivités Locales à Ramallah,

Article 2 : d'approuver le remboursement à intervenir des frais exposés par la Ville de Creil pour le voyage prévu pour Ramallah.

Article 3 : d'imputer les dépenses occasionnées et le remboursement y afférent sur le budget de la ville, comptes 6532/04/RI et 7478/04/RI.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **09 DEC. 2014**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Sentlis :
Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 12/12/2014

et publication ou notification le 09/12/2014

CREIL, le 12/12/2014.....

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



